

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 11 Novembre 2013 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Bernard Naud, madame les conseillères Émilie Garneau, Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2013-11-01

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2013-11-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2013.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2013 soit adopté tel que déposé et lu.

2013-11-03

Appui à la CAPSA – Projet « Chez moi, l'eau j'y vois! ».

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde son appui à la Capsa pour le projet « Chez moi, l'eau j'y vois! ».

Que la Municipalité s'engage à participer au projet en fournissant l'information et le soutien dont la Capsa aura besoin pour ce projet de sensibilisation des nouveaux résidents de Saint-Alban. Cette contribution est évaluée à environ 600.00 \$, soit 20 heures à un coût d'environ 30.00 \$ avec les avantages sociaux.

2013-11-04

Demande de contribution financière – Organismes de bienfaisance pour la période des fêtes.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 50.00 \$ à chacun des organismes suivants pour la période des fêtes :

- Le Noël du pauvre
- Les Chevaliers de Colomb
- La Saint-Vincent-de-Paul

2013-11-05

Nomination du Maire suppléant

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que M. Christian Caron, conseiller au siège numéro 1, soit nommé Maire suppléant;

Qu'en cas d'absence de M. Bernard Naud, Maire, il soit autorisé à siéger au conseil des maires de la MRC de Portneuf.

2013-11-06

Adoption du budget 2014 de la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban approuve le budget 2014 au montant de 10 186 845.00 \$ adopté par la RRGMRP le 24 octobre 2013.

2013-11-07

Autorisation de signature – Achat des lots 3B, 3C et 4A, rang 3 du cadastre de Saint-Alban d'Alton

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que pour faire suite à une offre d'achat intervenue entre La Municipalité et Hydro-Québec (Transaction immobilière 1402-022, N° séquentiel 325360) le 9 juillet 2013, la Municipalité acquiert d'Hydro-Québec les lots et/ou partie des lots 3B et/ou 3C et/ou 4A Rang 3, du cadastre officiel pour la Paroisse de Saint-Alban d'Alton, comté et circonscription foncière de Portneuf, incluant ou non le lit de la rivière, pour le prix de 228 000,00\$; suivant toutes et chacune des clauses, conditions et stipulations contenues à ladite offre d'achat; toute TPS et toute TVQ étant payable par la Municipalité à qui de droit en sus dudit prix de vente.

Que le lit de la Rivière Noire soit ou non inclus dans l'acte de vente à intervenir, au choix d'Hydro-Québec et/ou de tout Ministère concerné et/ou que la Municipalité s'en porte acquéreur à charge de le rétrocéder, à titre gratuit ou onéreux, aux autorités compétentes concernées, le cas échéant.

De mandater M. Maurice Champagne, arpenteur-géomètre, afin de préparer une description technique rencontrant les exigences des parties intéressées et les exigences d'Hydro-Québec.

De mandater Me Renald Thibeault, notaire, afin de préparer l'acte de vente à intervenir.

De désigner le maire, Bernard Naud, et le directeur-général et secrétaire-trésorier, Vincent Lévesque Dostie, en tant que personnes autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'achat notarié à intervenir, à convenir de la date de prise de possession, de tous ajustements, de toutes clauses et conditions, à effectuer le paiement du prix d'achat et à en recevoir quittance; de même qu'à signer tout document nécessaire et/ou utile et convenir de toute clause et condition nécessaire et/ou utile afin de donner effet plein et entier à la présente résolution.

2013-11-08

Refinancement du prêt lié au règlement 169 Décrétant des travaux d'aqueduc dans la route St-Philippe jusqu'au rang St-Joseph Est, prévoyant une dépense de 145 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 45 000\$, remboursable en 10 ans

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède au refinancement du solde de 17 773.03 \$ relativement aux travaux réalisés dans le cadre du règlement 169. Le renouvellement sera pour une période de 5 ans à un taux de 4.87 % et les remboursements en capital seront les suivants :

- 16 octobre 2014 - 3554.60\$
- 16 octobre 2015 - 3554.60\$
- 16 octobre 2016 - 3554.60\$
- 16 octobre 2017 - 3554.60\$
- 16 octobre 2018 - 3554.63\$

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tous documents nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2013-11-09

Modification des journées d'ouverture du Centre des Loisirs pour la saison hivernale

Considérant le faible achalandage et la difficulté de trouver du personnel pour les lundis et mardis soirs à la patinoire du Centre des loisirs.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban ne fasse plus de surveillance à la patinoire les lundis et mardis soirs. Il demeurera possible d'allumer les lumières et les patineurs auront accès à un espace pour mettre leurs patins.

2013-11-10

Autorisation de signature pour les opérations bancaires

Considérant le résultat du scrutin du 03 novembre 2013 et la résolution numéro 2013-11-05 nommant le nouveau maire suppléant.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que M. Bernard Naud, maire, et M. Christian Caron, maire suppléant, soient autorisés à signer les chèques ainsi que tous documents relatifs aux opérations bancaires de la municipalité de Saint-Alban. Leurs signatures remplaceront celles de Lynn Audet et Gaétan Falardeau, respectivement mairesse et maire suppléant lors du dernier mandat.

Bordereau de correspondance.

Aucune correspondance ne fût déposée

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 11 novembre 2013, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 149 267.85 \$. Toujours en date du 11 novembre 2013, la municipalité avait des placements pour un montant de 80 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2013-11-11

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et
secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
DEPANNEUR DUSABLON	4248	189.23 \$
CLAUDE LAVERTU	4249	1 233.68 \$
DENISE TREPANIER	4250	46.30 \$
CLAUDE LAVERTU	4251	2 069.55 \$
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	4252	48 421.00 \$
PETITE CAISSE	4253	130.25 \$
ECOLE SECONDAIRE ST-MARC	4254	50.00 \$
CARREFOUR FM PORTNEUF	4255	100.00 \$
CLAUDE LAVERTU	4256	523.26 \$
SSQ	4257	1 299.96 \$
NICOLE BOUDREAU (REMB. TAXES)	4258	324.83 \$
RAYMOND NAUD (REMB. TAXES)	4259	596.98 \$
AREO-FEU	4260	590.03 \$
G.C. L'ARTISAN	4261	1 212.69 \$
BELANGER, REAL	4262	1 231.37 \$
BELANGER, ALAIN	4263	2 879.13 \$
BLOUIN, STEPHANE	4264	500.00 \$
LES IMPRESSIONS BORGIA INC.	4265	1 429.14 \$
BPR-INFRASTRUCTURE INC.	4266	7 985.01 \$
MAURICE CHAMPAGNE	4267	1 088.06 \$
CLUB ALTON	4268	183.96 \$
CONST. PAVAGE PORTNEUF	4269	1 301.37 \$
COURRIER DE PORTNEUF	4270	820.92 \$
DERY TELECOM	4271	43.10 \$
VINCENT L. DOSTIE	4272	133.00 \$
LES EDITIONS JURIDIQUES FD	4273	358.61 \$
ELOI MOISAN	4274	2 545.55 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	4275	3 345.77 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	4276	321.63 \$
FALARDEAU, LOUIS	4277	285.00 \$
FALARDEAU, PASCAL	4278	141.10 \$
FORMULES D'AFFAIRES CCL	4279	1 915.00 \$
FQM	4280	1 142.89 \$
MARTIAL GERMAIN (CASTORS)	4281	250.00 \$
GHISLAIN GERMAIN	4282	115.00 \$
GRAYMONT	4283	184.69 \$
LES HUILES DESROCHES	4284	344.88 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	4285	114.98 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	4286	310.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	4287	314.46 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE	4288	275.08 \$
NAUD, MARC	4289	72.00 \$
MATERIAUX AUDET	4290	368.82 \$
MAYRANT, JACQUES	4291	1 006.00 \$
9204-5624 QUEBEC	4292	20.13 \$
MEUNERIE DYNAMIX	4293	73.54 \$
MRC PORTNEUF	4294	7 176.33 \$
AUDET, LYNN	4295	73.57 \$

ORIZON MOBILE	4296	271.56 \$
PERRON MARIO	4297	100.00 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	4298	815.63 \$
PROTECTRON	4299	209.71 \$
PUBLICATION QUEBEC	4300	36.89 \$
REGIE REGIONALE	4301	5 600.06 \$
LE RESEAU MOBILITE PLUS	4302	271.70 \$
ROYNAT	4303	10.26 \$
SERVICES MATREC INC.	4304	643.86 \$
SOCIETE CAN. DES POSTES	4305	260.55 \$
COOP UNIVERT	4306	588.63 \$
J.-C. TESSIER & FILS	4307	211.19 \$
TESSIER ALEXANDRE	4308	15 230.45 \$
GILLES TESSIER	4309	2 866.89 \$
TRANSP. GILLES TESSIER	4310	32 863.20 \$
STEPHANE MARCOTTE	4311	5 532.33 \$
LES TRANSPORTEURS EN VRAC	4312	3 636.57 \$
TRANSPORT FORESTIER	4313	114.98 \$
ANNETTE TROTTIER	4314	220.00 \$
TURCOTTE 1989	4315	6 277.80 \$
VILLE DE DONNACONA	4316	110.00 \$
VILLE DE ST-MARC	4317	1 040.16 \$
VOHL	4318	142.58 \$
MAXXAM	4319	86.23 \$
J.-C. TESSIER & FILS	4320	27.55 \$
CENTRE ROUTIER ST-MARC	4321	350.74 \$
PETITE CAISSE	4322	68.87 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	4323	254.09 \$
LES IMPRESSIONS BORGIA INC.	4324	1 429.14 \$
EMILIE GARNEAU	4325	36.60 \$
A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:	DAS, Fédéral	2 295.98 \$
	DAS, Prov.	5 993.15 \$
	Télus	624.37 \$
	Télus Mobilité	71.22 \$
	Visa	75.00 \$
	Hydro Qc	5 625.96 \$
	TOTAL:	187 708.84 \$
TREPANIER, DENISE	4078	467.90 \$
VINCENT L. DOSTIE	4079	738.11 \$
BLOUIN, ETIENNE	4080	673.01 \$
MORISSETTE, YVON	4081	737.45 \$
GERMAIN, MARIUS	4082	687.82 \$
TREPANIER, DENISE	4083	459.19 \$
VINCENT L. DOSTIE	4084	694.60 \$
BLOUIN, ETIENNE	4085	673.00 \$
MORISSETTE, YVON	4086	733.45 \$
GERMAIN, MARIUS	4087	457.63 \$
TREPANIER, DENISE	4088	528.84 \$
VINCENT L. DOSTIE	4089	732.72 \$
BLOUIN, ETIENNE	4090	641.01 \$
MORISSETTE, YVON	4091	733.45 \$
GERMAIN, MARIUS	4092	437.63 \$
MORISSETTE, YVON	4093	630.34 \$
MORISSETTE, YVON	4094	160.00 \$
TREPANIER, DENISE	4095	476.60 \$
VINCENT L. DOSTIE	4096	710.96 \$
BLOUIN, ETIENNE	4097	673.01 \$

MORISSETTE, YVON	4098	757.45 \$
BERTRAND MATHIEU	4099	142.66 \$
BRIERE, JACKY	4100	235.26 \$
CHALIFOUR, YVON	4101	49.72 \$
GRONDINES BENOIT	4102	148.61 \$
HAMELIN, FRANCOIS	4103	244.49 \$
HAMELIN JEAN	4104	99.44 \$
LEVESQUE, ANDRE	4105	190.30 \$
MARCOTTE, DORIS	4106	149.16 \$
PERRON, JACQUELIN	4107	145.47 \$
PERRON, JOCELYN	4108	142.66 \$
PERRON, MARIO	4109	189.07 \$
TROTTIER, MARIO	4110	149.16 \$
TREPANIER, DENISE	4111	473.71 \$
VINCENT L. DOSTIE	4112	710.96 \$
BLOUIN, ETIENNE	4113	673.00 \$
GERMAIN, MARIUS	4114	158.86 \$
CHALIFOUR, YVON	4115	765.45 \$
TREPANIER, DENISE	4116	569.02 \$
VINCENT L. DOSTIE	4117	697.83 \$
MARTINE GENEST	4118	302.50 \$
LISE LEFEBVRE	4119	302.50 \$
VERONIQUE LEFEBVRE	4120	302.50 \$
JULIE LEFEBVRE	4121	296.47 \$
RACHEL PARADIS	4122	296.47 \$
MARIE-PAULE FALARDEAU	4123	187.87 \$
MADISON TESSIER	4124	187.87 \$
DANY TESSIER	4125	187.87 \$
NANCY LANGLOIS	4126	187.87 \$
CAROLE CHALIFOUR	4127	187.87 \$
SANDRA NOCHOLLS	4128	163.74 \$
TREPANIER, DENISE	4129	465.00 \$
VINCENT L. DOSTIE	4130	762.77 \$
BLOUIN, ETIENNE	4131	673.01 \$
MORISSETTE, YVON	4132	765.45 \$
AUDET, LYNN	4133	1 096.17 \$
CARON, CHRISTIAN	4134	305.78 \$
JULIEN, JEAN-MARC	4135	305.78 \$
NAUD, BERNARD	4136	100.78 \$
FALARDEAU, GAETAN	4137	305.78 \$
MARC NAUD	4138	290.78 \$
JACKY BRIERE	4139	44.07 \$
YVON CHALIFOUR	4140	44.75 \$
FRANCOIS HAMELIN	4141	44.07 \$
JEAN HAMELIN	4142	44.75 \$
ANDRE LEVESQUE	4143	86.97 \$
DORIS MARCOTTE	4144	44.75 \$
GUY MARCOTTE	4145	44.75 \$
JOCELYN PERRON	4146	44.07 \$
MARIO PERRON	4147	103.68 \$
JACQUELIN PERRON	4148	44.07 \$

TOTAL: 26 959.76 \$

GRAND TOTAL: 214 668.60 \$

Divers et questions

Pas de questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée

2013-11-12

Levée de la séance

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;
Le maire lève la séance à 21h00

Bernard Naud
maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »